

Notice de demande d'accompagnement pour l'installation d'un site de compostage de proximité

Dans le cadre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire adoptée en 2020, et l'entrée en vigueur de l'obligation de tri à la source des biodéchets depuis le 1^{er} janvier 2024, le SMICTOM des Flandres propose un accompagnement à l'installation de sites de compostage de proximité (cœur de ville, habitat collectif ou établissement communal implanté sur le territoire du syndicat).

Dimensions d'un site de compostage de proximité

Un site de compostage collectif accueille les déchets alimentaires des participants, en mélange avec des déchets secs de jardin de petite taille (broyat de branches). Le lieu d'implantation doit disposer d'un espace vert à proximité des logements ou du lieu de production des biodéchets, qui soit plat et facile d'accès. Un site de compostage (selon la quantité de biodéchets) comprend au minimum 3 bacs :



- 1 bac d'apport des déchets alimentaires
- 1 bac de broyat de branches (déchets secs, carbonés qui servent d'éponge)
- 1 bac de maturation (pour permettre aux matières de finir leur décomposition)

Répartition des rôles

Le groupe d'habitants, le bailleur, le syndic de copropriété ou la commune formule une demande d'accompagnement (formulaire au dos) auprès du SMICTOM des Flandres pour l'installation d'un site de compostage de proximité.

Le SMICTOM des Flandres fournit et installe gratuitement les composteurs, forme puis accompagne pendant 1 an les habitants volontaires (référénts de site de compostage).

Les participants déposent leurs restes alimentaires dans le bac d'apport, les étalent à sa surface à l'aide d'une griffe, puis les recouvrent avec du broyat de jeunes branches.

Les référénts du site de compostage (habitants ou professionnels volontaires) veillent au bon fonctionnement des composteurs et doivent, après avoir suivi une formation d'une journée, se répartir les principales tâches d'entretien du site de compostage entre eux. Ils font partie, de droit, du réseau de référénts de site et de guides-composteurs sur le territoire du SMICTOM des Flandres.

Entretien d'un site de compostage

A minima, deux bénévoles ou professionnels volontaires dits « référénts de site » devront être formés à la pratique du compostage de proximité (formation d'une journée gratuite pour les volontaires organisée par le SMICTOM des Flandres). Leurs missions seront les suivantes :

- Chaque semaine : retirer les éventuels indésirables, ajouter du broyat si besoin, brasser le contenu du bac d'apport avec un aérateur de compost ou une fourche (15 à 20 minutes).
- Deux fois / an : transférer le bac d'apport vers le bac de maturation, gérer l'approvisionnement en broyat, distribuer le compost et tenir un registre de suivi pour les principales opérations (3 à 4 heures).
- En fonction des demandes : renseigner les habitants qui souhaitent composter.